

Cet allègement des contrôles à l'exportation vers la Chine vient à point nommé dans le renouvellement de l'Accord de commerce entre le Canada et la Chine, que l'honorable James Kelleher, ministre du Commerce extérieur, annonçait le 16 juillet dernier.

À la suite de consultations avec les autorités chinoises à Beijing en décembre 1985, le Canada est maintenant en mesure d'autoriser, sans obtenir l'approbation unanime du COCOM, des demandes d'exportation pour plus de vingt catégories de produits stratégiques, dont, certaines machines-outils, des semi-conducteurs, de l'équipement d'essai, des lasers, des ordinateurs, et des systèmes téléphoniques.

Les détails des nouvelles procédures et les spécifications techniques des produits dispensés de l'aval du COCOM sont énumérés dans un Avis aux exportateurs publié aujourd'hui par la Direction du contrôle des exportations du ministère des Affaires extérieures du Canada.